



COMMUNE DE Neuillé Pont Pierre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

A Neuillé-Pont-Pierre, le 3 décembre 2025

Aux associations locales de Neuillé-Pont-Pierre

Objet : Demande de Subvention 2026

Madame, Monsieur,

Comme chaque année le Conseil Municipal, lors du vote du budget, décide des subventions à octroyer aux associations locales. L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

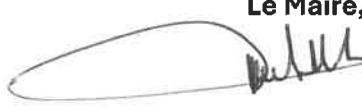
Le Conseil Municipal, au travers de celles-ci, souhaite soutenir le tissu local via le fonctionnement régulier des associations et la réalisation de projets au profit des habitants du territoire. Au regard des demandes déposées, le Conseil Municipal sera attentif aux projets caritatifs et actions en faveur du rayonnement local.

Pour faire une demande, je vous remercie de bien vouloir remplir et nous adresser le dossier joint au présent courrier. Ce dernier évolue cette année et comprend les éléments suivants :

- **L'identité et l'organisation de votre association**
- **Le compte de résultats du dernier exercice** éculé et indiquant l'utilisation de la subvention versée l'année dernière, si vous en avez bénéficié ;
- **L'intégralité des soldes de tous les comptes et épargnes de l'association** sous forme de synthèse bancaire exhaustive (votre établissement bancaire en mesure de votre produire cette synthèse). Si l'association ne possède pas de compte de placement ni livret d'épargne, merci de **fournir une attestation sur l'honneur datée et signée** le certifiant ;
- **Le budget prévisionnel de l'exercice** qui débute en démontrant la nécessité et l'utilisation prévue de la somme demandée ainsi que l'ensemble des autres subventions sollicitées ;
- **Un descriptif synthétique de votre projet** qui justifie la demande de financement notamment pour une action spécifique à venir en 2026 (fonctionnement, équipement, évènement) ;
- **Le montant précis de la subvention demandée.**

Je vous remercie de bien vouloir déposer ou envoyer votre dossier **COMPLET**, au plus tard le **vendredi 16 janvier 2026**, à l'accueil de la Mairie à l'attention d'Emilie ou à l'adresse mail : accueil@neuillepontpierre.fr. J'attire votre attention sur le fait qu'en cas de dossier incomplet ce dernier ne sera pas traité et aucune subvention ne sera accordée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Michel JOLLIVET

